

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

(Date de convocation : 3 Avril 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Présents :	31
Absent excusé ayant donné procuration :	1
Absent excusé non représenté :	1
Absent non excusé :	/
Votants :	32

L'An deux mille vingt-six et le neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

Pouvoir : Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

Absent excusé : Monsieur Thibaud PRADIER

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte rendu des décisions municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil pour accomplir certaines missions conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

N° 2026-15 du 6 Mars 2026 relative à la passation d'un marché de services pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé avec la société SOCOBAT dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant. Le montant total du marché s'élève à 1 750.00 euros H.T.

N° 2026-16 du 6 Mars 2026 relative à la passation d'un contrat de maintenance des ascenseurs de la commune avec la société KONE. Le contrat est conclu pour 3 ans fermes. Il est renouvelable tacitement par période de 1 an sans ne pouvoir excéder 6 ans. Le montant total de la redevance annuelle s'élève à 3 800.00 euros H.T.

.../...

N° 2026-17 du 10 Mars 2026 relative à la souscription d'une police d'assurance contre les cyber risques auprès du groupement constitué par les assureurs AXERIA IARD et TOKIO MARINE et les intermédiaires STOÏK et MOMENTUM. La cotisation annuelle s'élève à 2 140.27 euros TTC à laquelle s'ajoute 50 euros par an de frais de quittances annuelles.

N° 2026-18 du 12 Mars 2026 relative à la passation d'un marché de services pour une mission de contrôle technique avec la société BUREAU ALPES CONTROLES dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant. Le montant total du marché s'élève à 5 400.00 euros H.T.

N° 2026-19 du 13 Mars 2026 relative à la passation d'un marché subséquent n°3 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés pour différents points de livraison de la Commune – lot 01 « sites supérieurs à 36KVA », avec la société EDF - ELECTRICITE de France SA. Le marché prendra effet à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 24 mois. Il est estimé à 153 758 euros H.T. (offre 100% marché hors TURPE) compte tenu de la consommation de référence, soit un prix de base TQ de 87.04 euros H.T./MWh en moyenne pour l'année 2027 et à 82.66 euros H.T./MWh pour l'année 2028,

N° 2026-20 du 19 Mars 2026 relative au non exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux pour le fonds de commerce situé 1418, Grande Route de Carpentras, moyennant une vente amiable de 140 000 euros.


N° 2026-21 du 24 Mars 2026 relative à la passation d'un contrat de fourniture d'électricité pour un nouveau point de livraison dans le cadre du marché subséquent n°2 avec TOTALENERGIES. Ce contrat est conclu à compter du 26 mars 2026 et se termine au 31 décembre 2026. Le prix de l'énergie active est ferme et s'élève à :

- HPH : 171.81 €/MWh
- HCH : 131.57 €/MWh
- HPB : 79.71 €/MWh
- HCB : 81.19 €/MWh

N° 2026-22 du 2 avril 2026 relative à la passation d'un marché de services pour la maintenance et l'acquisition de défibrillateur avec la société D-SECURITE GROUPE. Ce contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans pour un montant maximum de 39 000 euros H.T. sur 3 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance


Pascal BREHON

Pour extrait conforme,
Le Premier Adjoint au Maire,


Laurent COMTAT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 11 Mai 2026
Publiée le : 11 Mai 2026